



Année 2020/2021

Règlement de la Thoryteam :

La municipalité développe, en lien avec les associations, des activités ludiques, sportives et artistiques pour vos enfants à des tarifs attractifs et toujours en fonction de votre quotient familial.

Date et lieu d'inscription :

Retrait des dossiers d'inscription et préinscription au **Forum des Associations le dimanche 6 septembre 2020 au Gymnase du Moulin à vent de 10h à 17h**. Passée cette date, les inscriptions se feront uniquement au **Guichet unique** et en aucun cas auprès des encadrants des activités.

Inscription définitive :

Dans un souci de bien-être de l'enfant, une période d'essai gratuite sera consentie, l'enfant aura donc le droit à 2 séances d'essai, sur les créneaux de l'activité choisie dans la limite de deux activités. Le dossier d'inscription définitif est à retourner dûment **complété et signé** au plus tard le **30 septembre 2020** au **Guichet Unique**.

A partir de 2 séances, sans avis contraire de la famille, toute inscription deviendra définitive et sera facturée pour toute l'année scolaire 2020/2021. Cette mesure étant prise, dans le cadre d'une pédagogie concertée avec les intervenants des différentes activités proposées.

Ainsi, un enfant inscrit qui abandonnerait son activité en cours d'année serait facturé jusqu'en fin d'année scolaire. Sauf en cas de déménagement de la commune, de dispense sportive définitive sur l'année en cours, de changement de situation familiale sur justificatifs officiels.

Tarifs et paiement :

Les tarifs applicables sont ceux-ci-dessous calculés en fonction du Quotient Familial et valable sur toutes les activités de la Thoryteam, pour les enfants hors commune un tarif unique hors commune est appliqué. Une activité Thoryteam correspondant à 2 UTA.

Ce quotient est calculable auprès du service Affaires scolaires sur présentation de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 pour la période de septembre à décembre 2020 et sur présentation de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 pour la période de janvier à juillet 2020.

La facturation sera envoyée à votre domicile à chaque fin de mois et le paiement s'effectuera au service des affaires scolaires soit en espèces, chèque, CB, via Espace famille (internet), CESU, chèques vacances ou prélèvement automatique. **Aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de 3 mois.**

En cas de non-retour de la fiche d'inscription et/ou non calcul du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué sans effet rétroactif jusqu'à régularisation de la situation.

| UNITÉS TEMPS D'ACCUEILS OU D'ACTIVITÉS (UTA) | Tranche | Tarifs en € pour 1 UTA |
|--|---------|------------------------|
| Quotient jusqu'à 450 € | 1 | 0,40 |
| Quotient de 451 à 650 € | 2 | 0,55 |
| Quotient de 651 à 950 € | 3 | 0,71 |
| Quotient de 951 à 1250 € | 4 | 0,87 |
| Quotient de 1251 à 1600 € | 5 | 1,02 |
| Quotient de 1601 à 2200 € | 6 | 1,17 |
| Quotient de 2201 à 2800 € | 7 | 1,33 |
| Quotient supérieur à 2801 € | 8 | 1,43 |
| Tarif enfant « hors commune » non soumis au QF | | 2,55 |

Jours, heures et lieu de fonctionnement :

Les activités fonctionnent en période scolaire, ainsi votre enfant n'aura **pas Thoryteam pendant les périodes de vacances scolaires.**

Arts plastiques au Moustier : **(5 à 10 ans et +)**

- mardi : 17h/18h30
- mercredi : 9h30/11h – 11h/12h30 – 14h/15h30 –
15h30/17h et 17h/18h30

Atelier scientifique à la Team 117 : **(7 à 10 ans)**

- vendredi : 17h/18h30

Atelier développement durable au Centre social : **(8 à 10 ans)**

- vendredi : 17h/18h30

Boxe au gymnase : **(6 à 10 ans)**

- mardi : 17h/18h30

Basket/Futsal au gymnase : **(6 à 10 ans)**

- jeudi : 17h/18h30

Tennis de table au gymnase (6 à 10 ans) :

- jeudi : 17h/18h30

Baby-gym au gymnase : **(2 à 4 ans)**

- mercredi : 8h45/9h30 – 9h45/10h30

Basket au gymnase (6-10 ans) :

- Lundi : 17h/18h30

Théâtre d'impro au Hangar 4 : **(6 à 10 ans)**

- lundi : 17h/18h30

Théâtre au Hangar 4 : **(8 à 11 ans)**

- jeudi : 17h/18h30

Futsal au gymnase : **(8 à 10 ans et +)**

- jeudi : 19h30/20h30

Football au stade : **(6 à 10 ans)**

- mercredi: 15h/16h30

Hip-hop au Hangar 4 : **(6 à 10 ans et +)**

- vendredi : 17h/18h30 – 18h30/20h

Multisports le mercredi (4 à 11 ans et +) **Au Hangar 4:**

10h/11h – 11h30/12h30

Au gymnase :

14h/15h30 – 15h30/17h – 17h/18h30

Handball au gymnase : **(6 à 10 ans)**

- vendredi : 17h/18h30

Atelier MAO à l'Esplanade : **(CM et +)**

- mardi : 17h/18h30

Déplacements de l'enfant :

Avant l'activité, soit vous emmenez votre enfant sur le lieu de l'activité, soit le centre de loisirs s'en charge en pédibus ou minibus.

Après l'activité, plusieurs choix s'offrent à vous : soit vous récupérez votre enfant directement sur le lieu de l'activité, soit le centre de loisirs récupère votre enfant pour l'emmener au centre, soit une personne dûment autorisée le récupère ou bien votre enfant est autorisé à rentrer seul.

Absence de l'enfant, retard après l'activité :

En cas d'absence, vous devez prévenir le service jeunesse et sports qui sera votre relais auprès des encadrants de l'activité.

Sauf justificatif officiel (dispense sportive et/ou arrêt médical d'au moins 15 jours), votre séance sera facturée.

Pour tout retard à la reprise de l'enfant, des pénalités vous seront facturées sur la base d'une UTA en référence à votre quotient familial

Absence d'un encadrant/événement exceptionnel indépendant de la volonté municipale entraînant annulation de l'activité :

Vous serez automatiquement prévenu par le service des sports. La séance sera facturée.

Contacts et informations :

Guichet Unique : Lundi : 13h30 – 19h30 Mardi : 7h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 Mercredi : 8h30 – 17h30 Jeudi : 7h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 20h30 Samedi : 9h00 – 13h00

Centre culturel du Moustier 01, rue du Moustier 77400 Thorigny sur Marne tél : **01.60.07.89.89**



Fiche d'inscription

Année 2020/2021

Cochez la ou les disciplines de votre enfant :

Lundi : Théâtre d'impro / Basket

Mardi : Boxe / Art plastique / M.A.O

Mercredi : Baby Gym / Multisports / Art plastique / Foot

Jeudi : Sports de raquette / Théâtre / Futsal / Basket/Futsal

Vendredi : Atelier Scientifique / Hip-Hop / Hand/Rugby Touch / Développement durable

Samedi : Baby gym

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance ://

Sexe : Féminin Masculin

Nom école fréquentée : Classe :

Ville :

RESPONSABLE PARENTAL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Email :

N° Téléphone du domicile :

N° Téléphone portable Mère : Père :

N° Téléphone professionnel Mère : Père :

Nom de la personne à contacter en cas d'absence des parents :

N° Téléphone du domicile : N° Téléphone portable :

Le droit de garde ou l'autorité exercée par un tuteur font l'objet d'une décision de justice

OUI NON

(si oui, fournir une copie du jugement)

INFORMATIONS DIVERSES

Assurance : Organisme : N° contrat :

Caisse Allocations familiales : N° allocataire :

DÉPLACEMENTS ENFANT

- AVANT L'ACTIVITÉ** J'emmène mon enfant
 Le centre de loisirs emmène mon enfant

- APRÈS L'ACTIVITÉ** Je récupère mon enfant à la fin de l'activité
 Le centre de loisirs emmène mon enfant au centre à la fin de l'activité
 Autre personne autorisée à récupérer mon enfant :
.....Tél : :
 J'autorise mon enfant à rentrer seul et dégage la municipalité de toutes responsabilités

SANTÉ

Asthme OUI NON

Allergie(s) Alimentaire(s) : OUI NON

Médicamenteuses : OUI..... NON

Autres :

PAI éventuel (se mettre en contact le service scolaire pour remplir le PAI MUNICIPAL)

Autre contre-indication médicale :

AUTORISATIONS

- Autorise mon enfant à pratiquer à l'ensemble des activités proposées.
 Autorise le service à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence.
 Autorise le service à conduire mon enfant en autocar, minibus, transports en commun sur le lieu de pratique des activités.
 Autorise la ville de Thorigny-sur-Marne à prendre des photos et des vidéos de mon enfant (diaporama, courrier, site, facebook, presse locale etc...).

Je soussigné (e)....., responsable de l'enfant dont les renseignements personnels figurent sur la totalité de la fiche d'inscription :

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche
 Certifie avoir pris connaissance du règlement des activités de fonctionnement du service et en accepter les termes

En cas de manquement grave aux règles de fréquentation du service, la commune peut prononcer une radiation temporaire ou définitive de l'enfant.

Thorigny-sur-Marne, le.....

Signature du responsable,